



Soutien aux nouvelles participations aux régimes de qualité - Cofinancé par le FEADER

Objectifs

Appel à candidatures ouvert du 3 janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Soutenir les agriculteurs dans le cadre de leur nouvelle participation à un régime de qualité reconnu par les législations européennes et/ou françaises et permettre ainsi :

- de fournir au consommateur des garanties quant à la qualité du produit ou du processus de production utilisé dans le cadre de ces régimes ;
- d'accroître la valeur ajoutée des produits agricoles primaires ;
- de renforcer les débouchés commerciaux.

Bénéficiaires

Les agriculteurs et groupements d'agriculteurs ayant leur siège d'exploitation en Normandie et qui après avoir déposé leur demande d'aide, ont engagé réellement leur dépense **pour la première fois dans le régime de qualité.**

Les cotisants solidaires sont inéligibles à cet appel à candidatures.

Caractéristiques de l'aide

Taux de l'aide et financement :

Le taux d'aide publique du dispositif est de 70% des dépenses éligibles.

Les coûts de contrôle pour tous les régimes de qualité sont plafonnés à 450€ HT / an.

L'aide est annuelle et peut être accordée pendant une durée maximale de trois ans (avec 1 seul dépôt de dossier pour 3 ans).

Sont éligibles, lorsqu'ils sont directement liés aux actions mises en œuvre dans l'année et supportés par le bénéficiaire :

- Les frais supportés pour participer à un système de qualité bénéficiant d'une aide,
- La cotisation annuelle pour participer à un tel système,

Les coûts du contrôle liés à la vérification du respect du cahier des charges du système de qualité.

Contacts

Contacts

Guillaume LEBON

02 31 06 79 18

guillaume.lebon@normandie.fr

BOULLIER Edwige

DARM

Valorisation des produits normands

02 31 06 98 02

edwige.boullier@normandie.fr

Fonds européens

Cofinancé par l'Union européenne avec le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER)

